

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

4 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, à la salle l'Accueil, lundi le 4 avril 2022, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Réal Rancourt
M^{me} les conseillères Valérie Rancourt, Priscillia Lefebvre et Francine Vallières

Étaient absents MM. les conseillers Claude Laroche et Hugh Fortier.

M^{mes} Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale et Jessica Couillard greffière-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2022-04-57 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2022-04-58 Adoption du procès-verbal du 7 mars 2022

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit adopté avec la correction suivante :

Il était écrit :

Avis de motion et dépôt de projet

Avis de motion est donné par *M. le maire Pierre Godbout* qu'à une séance subséquente, il sera adopté le règlement numéro 217 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt. Le projet de règlement est déposé.

On aurait dû lire :

Avis de motion et dépôt de projet

Avis de motion est donné par *M. le maire suppléant Réal Rancourt* qu'à une séance subséquente, il sera adopté le règlement numéro 217 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt. Le projet de règlement est déposé.

Il était écrit :

2022-03-43 Demande de soumission pour l'achat d'un camion 10 roues neuf avec équipements

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, M^{me} Katy Rivard, à procéder à la demande de soumissions par appel d'offre sur *invitation* pour l'achat d'un camion 10 roues neuf avec équipement à neige.

On aurait dû lire :

2022-03-43 Demande de soumission pour l'achat d'un camion 10 roues neuf avec équipements

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, M^{me} Katy Rivard, à procéder à la demande de soumissions par appel d'offre *public* pour l'achat d'un camion 10 roues neuf avec équipement à neige.

2022-04-59 Approbation des comptes

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 65 679.15 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

Règlement numéro 217

Décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 400 000 \$

ATTENDU que la Municipalité de Poularies désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement 217 soit adopté et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à acquérir un camion 10 roues avec équipement pour l'enlèvement de la neige pour une dépense au montant de 400 000 \$.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 400 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2022-04-60 Rapport trimestriel

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport trimestriel pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 présenté par la secrétaire-trésorière/directrice générale soit adopté tel que présenté.

Proposition d'achat d'un terrain

Ce sujet est remis à une séance subséquente.

2022-04-61 Contrat d'entretien ménager

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager prend fin le 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit voir à l'entretien ménager de ces locaux;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Myriam Mercury est intéressée à poursuivre son contrat pour une année supplémentaire au même montant que 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire le contrat d'entretien ménager avec M^{me} Myriam Mercury au montant de 21 600 \$ incluant les produits ménagers et sanitaires. Ce contrat est valide du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023.

Il est également proposé et résolu que M^{me} Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce contrat pour et au nom de la municipalité de Poularies.

2022-04-62 Ajout d'une lumière de rue

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'utiliser les services de B & B Électrique pour l'ajout d'une lumière sur la rue Drouin. Cette dépense est de 1 000 \$ avant taxes. Les travaux comprennent l'installation d'une nouvelle lumière de rue au DEL avec potence de 6 pieds et la demande d'installation à Hydro-Québec.

Remplacement de l'adoucisseur d'eau

Ce sujet est remis à une séance subséquente.

2022-04-63 Achat de calcium

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de 43 750 litres de calcium liquide biodégradable chez J.G.R. LTEE, le prix est fixé à 14 875 \$ avant taxes incluant l'épandage par Proulx & Genesse inc. Il est également autorisé de faire un deuxième épandage à la fin de l'été si cela est nécessaire.

2022-04-64 Programme d'aide à la voirie locale- Demande d'aide financière Projets particuliers d'amélioration.(PPA-CE et PPA-ES)

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière à chacun des programmes d'aide à la voirie locale soit aux projets particuliers d'amélioration PPA-CE et PPA-ES. Les demandes seront de 40 000 \$ à chacun des programmes.

2022-04-65 Demande d'aide financière au fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur des lots épars et les blocs de lots (lots sous convention d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes :

- Reboisement résineux
- Scarifiage (TTS);
- Dégagement de plantation ;
- Gravelage;
- Mise en forme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Réal Rancourt résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 125 985.15 \$.

Il est également résolu que M. le Pierre Godbout, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Poularies tous les documents nécessaires à cette demande.

2022-04-66 Demande de M^{me} Francine Vallières

M^{me} Francine Vallières organise des Galas des musiciens afin d'amasser des fonds pour le 100^e de Poularies. Puisqu'elle fait cela bénévolement et qu'elle doit se déplacer pour faire les achats, elle demande s'il serait possible de payer ses frais de déplacement.

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de M^{me} Vallières.

2022-04-67 Demande de Marius Soulard

M. Marius Soulard aimerait éventuellement faire une demande d'achat de terrain situé en face du 1085, route 101. Cependant, au préalable il désire faire un léger sondage avec son excavatrice afin de prendre connaissance du type de terrain et faire une estimation du matériel qui sera requis pour élever le terrain au même niveau que la route.

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Soulard à sonder le terrain à condition qu'il le remette en bon état par la suite.

2022-04-68 Augmentation de salaire M^{me} Cécile Massicotte

M^{me} Cécile Massicotte est à l'emploi de la municipalité en tant que bibliothécaire depuis plusieurs années, elle est rémunérée au salaire minimum depuis le début de son emploi.

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le salaire de M^{me} Massicotte tel que discuté en plénière, il est également résolu que cette dernière soit assujetti à l'indexation des salaires annuel comme l'ensemble des employés.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance ait lieu le 25 avril 2022 à 19h. Une rencontre avec M^{me} la députée Blais aura lieu le 19 avril 2022 à 19h.

2022-04-69 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, il est 21h40.

Maire _____ **Greffière-trésorière/dir.gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.